



ARRÊTÉ MUNICIPAL URB N° 27-2026

PERMISSION DE VOIRIE

Pose de 11 poteaux bois de 8 mètres pour raccordement au réseau de la fibre optique Chemin d'en Peyrusse

Le Maire de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande de permission de voirie, en date du 02 septembre 2026 de la société CIRCET - 7 rue du DR Charcot – 31830 Plaisance du Touch, représentée par Monsieur Laurent SANTACREU, pour la réalisation de travaux d'implantation de 11 poteaux en bois dans le cadre du déploiement de la fibre optique au chemin d'En Peyrusse – 31290 TREBONS SUR LA GRASSE, à compter du 12 octobre 2026 pour une durée de 30 jours calendaires.

Considérant la nécessité de prendre des mesures de sécurité pour ces travaux.

ARRÊTE

Article 1 : La société CIRCET est autorisée à occuper le domaine public, pour ses travaux de pose des 11 poteaux bois au chemin d'en Peyrusse, **du 12 octobre au 10 novembre 2026** inclus, pour une durée de 30 jours calendaire.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société CIRCET - 7 rue du Dr Charcot – 31830 Plaisance du Touch.

Ces dispositions seront applicables à compter de la date du présent arrêté et pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : à la fin des travaux, tout sera débarrassé et nettoyé de façon à rendre les lieux propres.

Article 4 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux. Les propriétés riveraines devront rester accessibles. Une déviation sera mise en place.

Article 5 : Ce présent arrêté sera publié et affiché sur le lieu des travaux.

Article 6 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : La société CIRCET - 7 rue du Dr Charcot – 31830 Plaisance du Touch représenté par Monsieur Laurent SANTACREU, et Monsieur Hervé RAMONDA, Maire de la commune de Trébons-sur-la-Grasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Trébons-sur-la-Grasse, le 08 septembre 2026

Le Maire, Hervé RAMONDA